

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASEBARAUD
D2025/054**

Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20251015-D2025054-DE



SEANCE DU 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Représentés : 1 Votants : 10 Abst. : 1 Exprimés : 11 Oui : 9 Non : 1	<u>Présents :</u> Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MM COUCAUD Thierry, PETIT-COULAUD Bastien, MARGOT Emmanuel, ROYÈRE Joël, SCAFONE Dominique <u>Excusé :</u> DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel <u>Absents :</u> LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie, AUMEUNIER Sébastien <u>Pouvoirs :</u> M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. PETIT-COULAUD Bastien
--	--

Secrétaire de séance : Mme SALADIN Christine

OBJET : Travaux d'aménagement des bureaux de la mairie – Validation de la Maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été fait appel à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, pour l'aménagement des bureaux. Sachant qu'il s'agit d'un espace recevant du public, la consultation d'architecte est obligatoire.

Une consultation auprès des cabinets d'architecte a été effectué.

L'analyse et le classement des offres ont été effectués par l'Agence d'Attractivité de la Creuse, qui nous a transmis le rapport d'analyse des offres.

Les offres remises ont été sélectionnées selon les critères de classement suivants :

- Mémoire technique (comprenant la valeur technique, les moyens mis en œuvre et le délais) : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Trois cabinets avaient candidaté et le rapport d'analyses des offres porte le cabinet SPIRALE 23, 1^{er} au classement.

Après consultation de ce rapport d'analyses et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des bureaux au cabinet SPIRALE 23, pour un montant de 24 960.00 € TTC avec l'option « Auvent entrée mairie » pour 1 560.00 €.
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

le Maire,
Joël ROYÈRE

La secrétaire de séance,
Christine SALADIN

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr